

Nom :

Intérimaires, *vos missions en toute* **SÉCURITÉ**



- C P N S S T -

*Commission Paritaire Nationale
de Santé et de Sécurité au Travail*

SOMMAIRE

■ Introduction.....	p. 1
■ Le suivi médical.....	p. 2
■ L'accueil sécurité.....	p. 3
■ La tenue de travail.....	p. 4
■ Les équipements de protection individuelle.....	p. 6
■ Les protections collectives	p. 10
■ La circulation des piétons.....	p. 12
■ La manutention manuelle	p. 14
■ Les chariots automoteurs.....	p. 18
■ Les transpalettes électriques	p. 20
■ L'électricité	p. 22
■ L'utilisation des outils, des machines.....	p. 24
■ Le rangement et la propreté.....	p. 26
■ Les symboles des produits dangereux.....	p. 28
■ La signalisation réglementaire	p. 30
■ Le respect des consignes de sécurité.....	p. 32
■ La conduite à tenir en cas d'incendie	p. 34
■ La conduite à tenir en cas d'accident.....	p. 36
■ Les déclarations d'accident du travail.....	p. 38
■ Le droit de retrait et le droit d'alerte	p. 39
■ Conclusion.....	p. 40

VOTRE SECURITE AVANT TOUT !

Travailler dans une entreprise que l'on ne connaît pas, peut présenter des risques...

Pour que votre mission se déroule dans de bonnes conditions de sécurité, vous devez connaître et appliquer les règles de sécurité contenues dans ce livret.

Votre agence de travail temporaire attache une grande importance à votre sécurité et à votre santé...
N'hésitez pas à lui demander conseil.

Il en est de même pour l'entreprise qui vous accueille.
En cas de besoin, rapprochez-vous de son responsable sécurité ou de l'un des membres de son CHSCT.

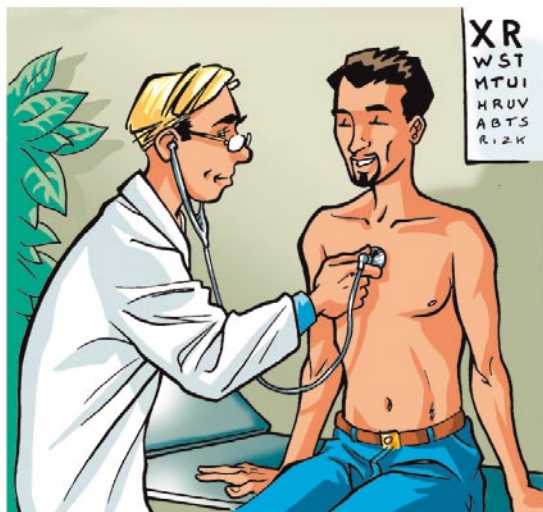
En tout état de cause, vous avez le droit et le devoir de vous retirer d'une situation dangereuse.



Lisez ce livret avec la plus grande attention et bonne mission !

LE SUIVI MEDICAL

Lorsque vous acceptez une mission, **vous devez obligatoirement vous rendre à la visite médicale** pour laquelle votre agence vous a convoqué.



Cette visite médicale est importante pour votre santé et votre sécurité.

L'ACCUEIL SECURITE

Lors de votre arrivée dans l'entreprise, vous devez être accueilli par un ou plusieurs responsables qui vous présenteront les principaux risques et les règles à suivre pour effectuer votre travail en toute sécurité.



Posez des questions afin de bien connaître les consignes de sécurité propres à l'entreprise :

- Conditions d'accès et de circulation.
- Consignes propres au poste de travail que vous allez occuper.
- Attitude à adopter en cas d'accident, d'incendie ou d'évacuation.



Ne portez pas de vêtements flottants :
écharpe, chemise ou blouse ouverte,
vêtements amples



Attachez vos cheveux s'ils sont longs...

... et évitez les bijoux : bagues, bracelets, colliers
qui pourraient provoquer un accident, surtout si vous
travaillez sur des machines ou si vous utilisez
des outils tournants.



Pendant votre mission, votre tenue doit être :

- **propre**
- **correcte**
- **adaptée à votre travail.**



Certaines entreprises vous fournissent une tenue de travail lors de votre arrivée :

vous devez obligatoirement la porter.





En fonction des risques de votre poste de travail, l'agence ou l'entreprise qui vous accueille **peut vous remettre des équipements de protection individuelle.** Vous avez alors l'obligation de les porter.





N'hésitez pas à les réclamer et portez-les.



LE CASQUE



LES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ

PROTEGEZ-VOUS

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION



Pour certains postes de travail présentant des risques particuliers, l'entreprise qui vous accueille **vous fournira et vous demandera de porter des équipements de protection individuelle spécifiques.**



Lunettes de sécurité

lorsqu'il y a des risques de projection dans les yeux :

- . particules solides
- . particules en fusion
- . produits dangereux



Gants

lorsqu'il y a des risques de coupure, brûlure, piqûre, choc, écrasement, pincement, infection...



Protection antibruit

dans les zones bruyantes pouvant entraîner une surdité.

INDIVIDUELLE SPÉCIFIQUES

Portez-les, ils assurent votre sécurité et protègent votre santé !



Visière

lorsqu'il y a des risques de projection de particules sur le visage ou lorsque vous manipulez des produits dangereux.



Harnais de sécurité

pour travailler en hauteur ou dans les zones dangereuses.



Masque antipoussière

lorsque vous effectuez des travaux dégageant des poussières.



Masque de sécurité

en présence de vapeurs ou de gaz dangereux (toxiques, nocifs, irritants ou corrosifs).



Calot ou charlotte

dans les industries agro-alimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques, électroniques...



ADAPTEES AUX RISQUES



Assurez-vous de leur présence et de leur fonctionnement.





**Ne démontez
jamais une
protection
collective,**
vous mettriez
en danger votre vie
ou celle de vos
collègues
de travail.



**Ne franchissez
jamais un
balisage,**
contournez-le
même si cela
vous oblige à
faire un détour.







Soyez très attentif
lors de vos
déplacements.

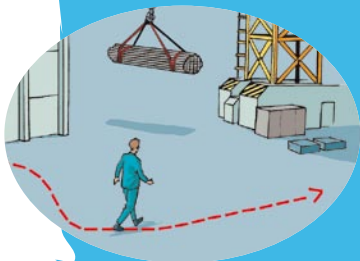
**Circulez
calmement
sans courir.**



**Eloignez-vous
de tout engin
qui circule
ou manœuvre.**



**Ne passez
jamais sous
une charge.**





LA MAUVAISE POSITION...

Dos rond, jambes raides



Vous risquez :

- une lombalgie
- une sciatique
- une hernie discale

...DETRUIT VOTRE DOS



LA BONNE POSITION...

1- Placez-vous
au plus près
de la charge.

2- Pliez
les jambes
en gardant
le dos droit.

3- Soulevez
la charge à l'aide
des muscles
de vos jambes.

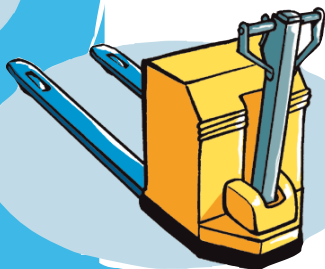


**...PROTEGE EFFICACEMENT
VOTRE COLONNE VERTEBRALE**



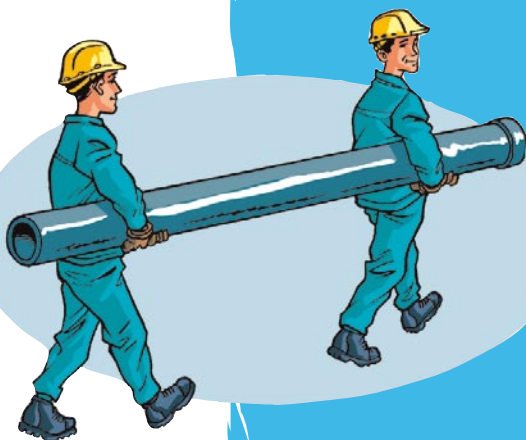
Évitez de soulever inutilement des charges.

Utilisez systématiquement les moyens de manutention mis à votre disposition par l'entreprise :





Si nécessaire, portez des gants afin de ne pas vous blesser aux mains et surtout **faites-vous aider** si la charge est lourde ou encombrante.





Pour pouvoir conduire un chariot automoteur, vous
et posséder une **autorisation de conduite**

Rappel aux caristes :

- **Avant** toute utilisation, vérifier que votre engin est en bon état.
- **Roulez** toujours fourches basses.
- **Si** la charge que vous transportez masque votre visibilité : roulez en marche arrière.





devez impérativement avoir suivi une **formation adaptée** délivrée par l'entreprise utilisatrice.

- **Respectez les sens de circulation et les panneaux de signalisation.**

- **Aux intersections :**

- ralentissez
- klaxonnez
- soyez attentif aux piétons.





Apparemment faciles à utiliser, les transpalettes électriques sont pourtant des **engins dangereux...**



VERIFIEZ LES SECURITES DU

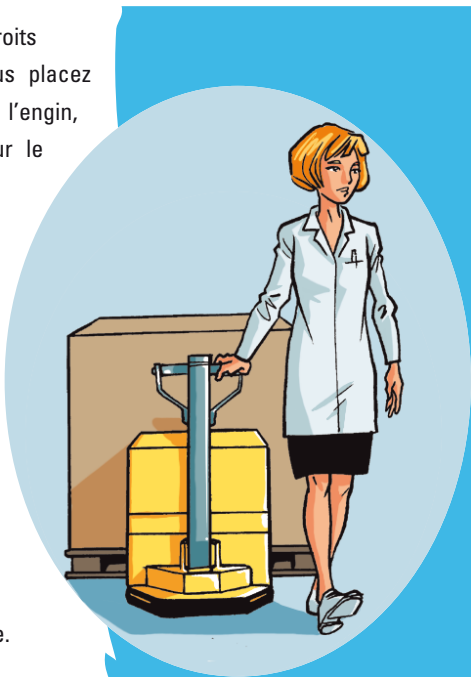


**Conduisez le transpalette par l'avant
en vous plaçant nettement sur le côté.**

**Dans les endroits
exigus, ne vous placez
jamais face à l'engin,
mettez-vous sur le
côté.**

**Si vous voulez
stopper
l'engin,
lâchez
le manche.**

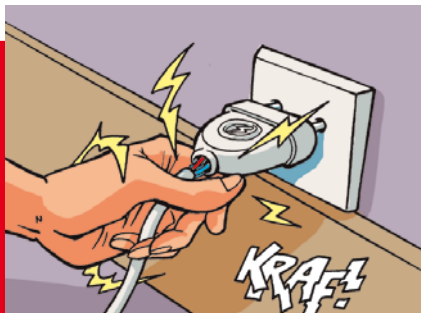
**Ne montez
jamais sur
un transpalette.**



L'ELECTRICITE



ATTENTION : RISQUE MORTEL !



L'ELECTRICITE NE SE VOIT PAS,



Prévenez immédiatement
votre responsable pour
faire réparer
toute prise,
tout câble
électrique
détérioré.



Seul le personnel
compétent et **habilité**
par l'entreprise utilisatrice
peut intervenir sur
un équipement
électrique.
Il a reçu une
formation et
connaît les
précautions
à prendre.

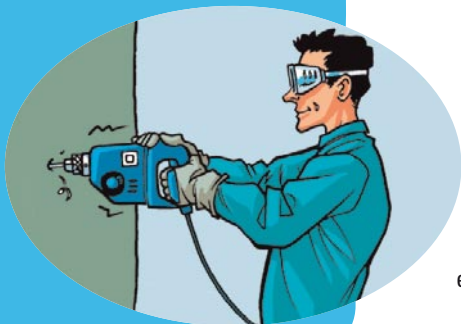


MAIS ELLE EST TRES DANGEREUSE !



Avant chaque utilisation d'outils électriques ou pneumatiques :

Vérifiez le bon état des câbles.



Assurez-vous que toutes les sécurités sont en place et fonctionnent.

Portez les équipements de protection individuelle nécessaires.

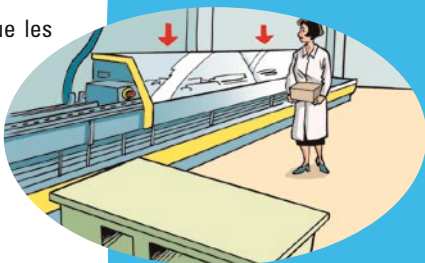


Respectez le mode opératoire d'utilisation.

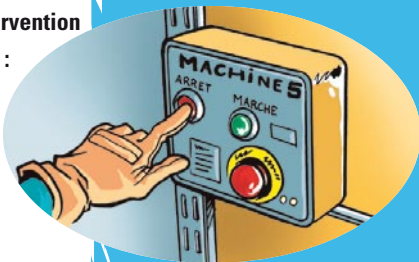


Pour travailler en sécurité sur une machine,
respectez 2 règles essentielles :

Assurez-vous que les
**carters et les
sécurités** sont
bien en place
et en état de
fonctionnement.



Avant toute intervention
dans la machine :
arrêtez-la
au pupitre
de commande.

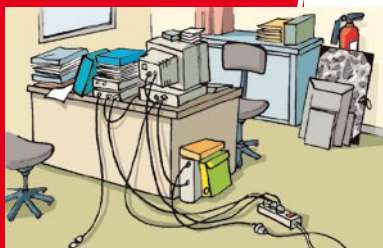


**EN CAS D'ACCIDENT
OU DE RISQUE D'ACCIDENT,
APPUYEZ SUR L'ARRÊT D'URGENCE**





DESORDRE = ACCIDENTS !





Respectez les emplacements prévus pour **ranger votre matériel.**



Nettoyez régulièrement votre poste de travail et évacuez les déchets au fur et à mesure.



N'encombrez jamais :

- les zones de circulation
- les issues de secours
- le matériel incendie.



Apprenez à reconnaître les produits



ÇA PIQUE



ÇA RONGE



ÇA EMPOISONNE



ÇA TUE

PRODUITS DANGEREUX

dangereux grâce à leurs symboles...

ÇA FLAMBE



ÇA EXPLOSE



ÇA FAIT FLAMBER



**C'EST DANGEREUX
POUR
L'ENVIRONNEMENT**



***LISEZ AVEC ATTENTION
PRODUITS DANGEREUX !***

SIGNIFICATION DES COULEURS



PANNEAU JAUNE
=
AVERTISSEMENT
DE DANGER



PANNEAU BLEU
=
OBLIGATION



PANNEAU ROUGE
=
INTERDICTION

EXEMPLES



**PASSAGE
DE CHARIOTS
ÉLEVATEURS**



**PRÉSENCE
DE COURANT
ÉLECTRIQUE**



**CHUTE DE
CHARGES
POSSIBLE**



**ARRÊT
OBLIGATOIRE
AVANT
INTERVENTION**



**INTERVENTION
EN MARCHÉ
INTERDITE**

Afin d'effectuer votre mission en toute sécurité, vous devez **respecter le règlement intérieur et les consignes particulières de sécurité de l'entreprise** dans laquelle vous êtes détaché.

Ces consignes peuvent se présenter sous différentes formes :

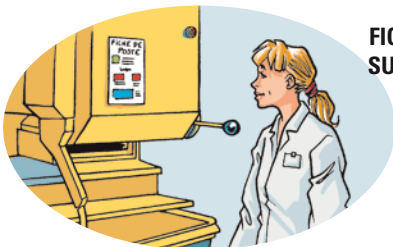
CONSIGNES GENERALES AFFICHEES



PANNEAUX DE SIGNALISATION



CONSIGNES DE SECURITE



**FICHES DE POSTE
SUR LA MACHINE**

**MODES
OPERATOIRES**



**CONSIGNES
COMMUNIQUEES
ORALEMENT PAR
VOTRE RESPONSABLE**

Elles ont été mises en place pour assurer votre protection et préserver votre santé.

**RESPECTEZ-LES STRICTEMENT, VOTRE
RESPONSABILITE PEUT ÊTRE ENGAGÉE.**

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, agissez rapidement et efficacement :

1 ALERTEZ

en prévenant immédiatement un responsable de l'entreprise qui appellera les secours.



2 INTERVENEZ

à l'aide des extincteurs à votre disposition. Seulement si vous vous en sentez capable et si les flammes et les fumées ne sont pas trop importantes.



3 EVACUEZ

sur l'ordre d'évacuation
et rendez vous au point de rassemblement.



4 REPONDEZ A L'APPEL

Un responsable fera
l'appel afin de
vérifier que tout
le personnel a
bien évacué les
lieux dangereux.



Si vous êtes témoin d'un accident, gardez votre calme et ayez les bons réflexes :

1 PROTEGEZ

vous-même, l'entourage et la victime afin d'éviter toute aggravation de l'accident.



2 ALERTEZ

en prévenant un responsable ou un secouriste de l'entreprise.



3 RASSUREZ

la victime et couvrez-la en attendant les secours.

Si vous êtes secouriste,
pratiquez les gestes
élémentaires
de survie.



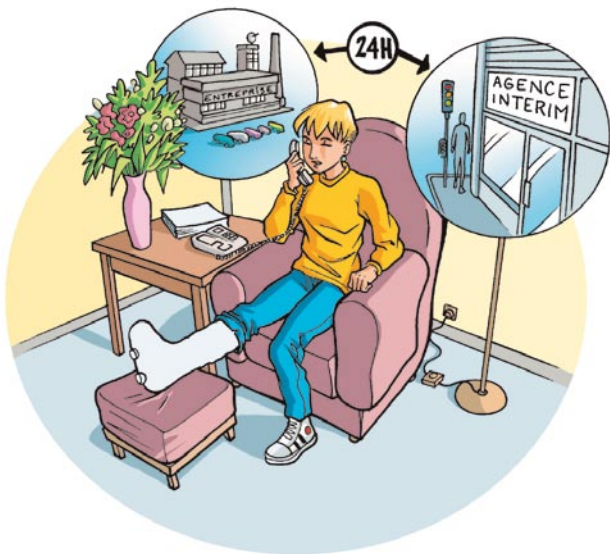
4 GUIDEZ

les secours sur le lieu
de l'accident et
restez à leur
disposition.



LES DECLARATIONS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Si vous êtes victime d'un accident pendant votre mission, vous devez obligatoirement **prévenir, au plus tard dans les 24 heures**, l'entreprise utilisatrice où vous travaillez et votre agence de travail temporaire.



LE DROIT DE RETRAIT ET LE DROIT D'ALERTE

Si, au cours de votre travail, vous vous retrouvez dans une situation présentant un **risque grave et imminent** pour votre vie ou votre santé, vous pouvez exercer :

LE DROIT DE RETRAIT

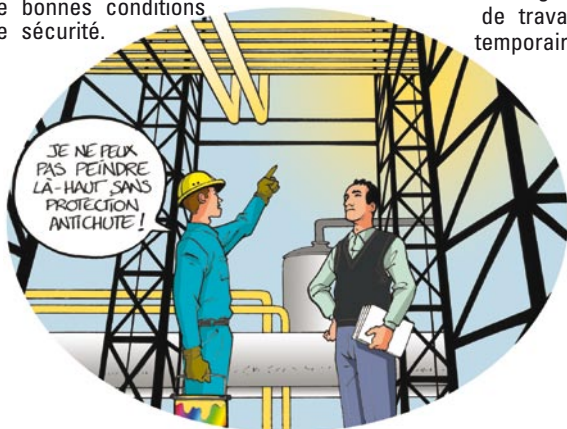
Vous avez le droit et le devoir de vous retirer de la situation dangereuse dès lors que vous ne créez pas un danger grave pour une autre personne.

Prévenez immédiatement votre responsable sur votre lieu de travail, il prendra les mesures nécessaires pour rétablir de bonnes conditions de sécurité.

LE DROIT D'ALERTE

Vous pouvez également vous adresser directement au responsable sécurité ou à un membre du CHSCT de l'entreprise utilisatrice. Ils vous aideront à exercer votre droit d'alerte.

Prévenez
votre agence
de travail
temporaire.



Rien ne justifie que vous risquiez votre vie au travail ou que vous mettiez celle des autres en danger ! **39**

CONCLUSION

Ce livret vous a présenté les consignes générales de sécurité à connaître et à appliquer pendant votre mission.

Cependant, certaines entreprises présentent des risques spécifiques qui n'ont pas été abordés ici. Vous devez alors respecter rigoureusement les consignes particulières de l'entreprise qui vous auront été communiquées à votre arrivée.

***Si, au cours de votre mission,
vous rencontrez un problème
ou vous vous posez une question,
adressez-vous à votre chef direct
ou à un membre du CHSCT de l'entreprise
qui vous indiquera la marche à suivre
pour travailler en sécurité.***

Signalez-le également à votre agence.

Et n'oubliez pas...
VOTRE SÉCURITÉ AVANT TOUT.

Coordonnées utiles :

■ FASTT

(Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire)

☎ service social : 0 800 28 08 28

Site internet : www.fastt.org

■ Bayard Prévoyance

☎ 01 71 72 50 50

Site internet : www.groupe-bayard.com

■ FAF-TT

(Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire)

☎ 01 53 35 70 00

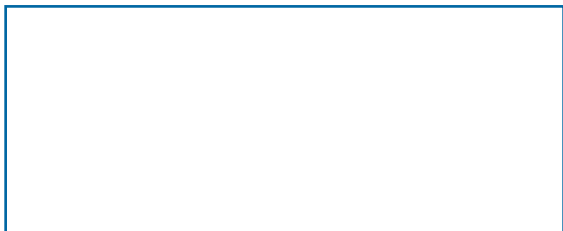
Site internet : www.faftt.fr

Membres de la CPNSST :

(Commission Paritaire Nationale de Santé et de Sécurité au Travail)



VOTRE AGENCE



VOUS SOUHAITE UNE BONNE MISSION...



... EN SÉCURITÉ